

BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. La démarche de la concertation.....	4
2.1 Les objectifs et modalités de concertation prévus par le SCoT de la CARA	4
2.2 L'organisation de la concertation tout au long de la procédure de révision du SCoT	5
3. Les actions pour l'information et la participation du public mises en œuvre tout au long de la révision du SCoT	6
3.1 Les actions d'information et de communication pour le public	7
3.2 Les actions pour la participation du public	14
4. Les contributions et observations formulées par le public et la prise en compte dans le cadre de la révision du SCoT.....	24
4.1 Synthèse des contributions et des observations formulées par le public par thématiques	24
4.2 Synthèse des réponses aux exercices lors des réunions publiques.....	34
4.3 Autres sollicitations lors de la concertation.....	37
5. Méthodologie d'élaboration du SCoT et association des personnes publiques associées	39
5.1 Méthodologie d'élaboration du SCoT	39
5.2 Association des personnes publiques associées.....	40

1. Introduction

Le 25 septembre 2007, après quatre ans d'élaboration, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique approuvait son Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCoT a fait l'objet d'une procédure de modification le 20 octobre 2014 afin d'intégrer un Document d'Aménagement Commercial (DAC).

La loi Grenelle 2 a modifié de manière importante la vocation et le contenu des SCoT avec un renforcement des préoccupations en matière environnementales et d'aménagement durable du territoire (continuités écologiques, gestion plus économe du foncier, prise en compte des réseaux numériques, intégration d'un DAC...). Le SCoT est désormais un document plus prescriptif à travers le contenu de son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

A travers cette procédure de révision, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique souhaite donc s'inscrire dans la continuité des évolutions intervenues, en particulier législatives.

C'est ainsi que les 3 grands objectifs poursuivis dans le cadre de la révision sont :

- D'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires, notamment issues de la loi Engagement National pour l'Environnement, dite loi « Grenelle 2 » ;
- De prendre en compte les enjeux territoriaux actualisés pour fonder le projet de territoire, notamment pour répondre à la croissance attendue de population, dans une perspective de développement durable et équilibré du territoire ;
- D'approfondir et intégrer le SCoT dans les dispositions de la loi Littoral pour faciliter son application à l'échelle locale.

2. La démarche de la concertation

2.1 Les objectifs et modalités de concertation prévus par le SCoT de la CARA

Par délibération du conseil communautaire du 27 mai 2016, la CARA prescrivait la mise en révision du SCoT et fixait les modalités de concertation permettant l'accès à l'information tout au long de la procédure appelées ci-dessous.

2.1.1 Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription

Les modalités définies étaient les suivantes :

- Mise à disposition des documents concernant la révision du SCoT et d'un registre pour recueillir les remarques et observations du public au siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA, 107 avenue de Rochefort à Royan), aux jours et heures habituels d'ouverture au public (soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30) ;
- Mise à disposition d'une boîte aux lettres électronique pour toute demande d'information et/ou recueil des observations : scot@agglo-royan.fr ;
- Diffusion d'informations sur l'avancement de l'élaboration du SCoT sur le site internet de la CARA (www.agglo-royan.fr) et dans le journal communautaire,
- Organisation de réunions publiques ;
- Réalisation d'une exposition au siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA, 107 avenue de Rochefort à Royan).

2.1.2 Les modalités permettant au public de s'exprimer et de faire part de ses observations

Le public a pu faire part de ses observations et de ses remarques :

- Sur le registre d'observations mis à disposition au siège de la CARA ;
- Par voie postale au siège de la communauté d'agglomération, 107 avenue de Rochefort à Royan ;
- Par voie électronique à scot@agglo-royan.fr

2.2 L'organisation de la concertation tout au long de la procédure de révision du SCoT

Conformément au code de l'Urbanisme, la concertation, suffisante et continue, s'est déroulée tout au long de la procédure de révision et s'est appuyée sur les 3 grandes étapes de la construction du nouveau SCoT :

- L'étape du diagnostic, qui met en évidence les grands enjeux prospectifs du territoire et les questions importantes pour la révision du SCoT ;
- L'étape du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui vise à fixer le projet de territoire à l'horizon 2040 ;
- L'étape du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui vise à traduire réglementairement le PADD.

Elle a ainsi permis au public de recevoir une information régulière sur l'avancement des travaux de révision du SCoT et d'y contribuer.

La concertation a été engagée le 27 mai 2016 à la prescription de la mise en révision.

3. Les actions pour l'information et la participation du public mises en œuvre tout au long de la révision du SCoT

Les objectifs et les modalités précédentes ont effectivement été mis en œuvre tout au long de la procédure du SCoT et vont même au-delà sur certains points. En témoignent les différentes actions mises en œuvre :

Les actions d'information et de communication pour le public :

- La mise à disposition du public d'un dossier de concertation complété à chaque grande étape de la procédure du SCoT et disponible au siège de la CARA ;
- La mise en place d'une exposition évolutive au siège de la CARA ;
- La publication d'articles du SCoT dans le Cara'mag (journal communautaire) ;
- La mise à disposition des documents du SCoT au fur et à mesure de l'avancement de la procédure de révision, dans l'espace du site internet de la CARA ;
- L'affichage d'annonces et la publication d'encarts presse pour informer des réunions publiques et des expositions itinérantes.

Les actions pour la participation du public :

- Le registre de concertation et la boîte mail scot@agglo-royan.fr mis à disposition du public pour recueillir ses remarques, observations ou questions ;
- Des panneaux d'expression libre dans l'exposition au siège de la CARA ;
- Les réunions publiques ;
- Les interviews d'habitants ;
- Le passage de deux expositions itinérantes dans chacune des 33 communes ;
- Des réunions avec tous les élus communaux du territoire ;
- Des ateliers participatifs avec les exploitants agricoles ;
- Des ateliers participatifs sur l'environnement ;
- La participation du CODEV.

Ces actions sont développées ci-après.

Les différents supports et moyens ainsi déployés pour la mise en œuvre de la concertation ont permis aux populations d'être informées sur la démarche et le processus du SCoT, mais aussi d'y contribuer en faisant des observations par voie orale (réunions publiques, interviews d'habitants, expositions itinérantes, ...) ou écrites (registres de concertation, courriers ou mails).

3.1 Les actions d'information et de communication pour le public

3.1.1 La mise à disposition du public d'un dossier de concertation complété à chaque grande étape de la procédure du SCoT.

Ce dossier de concertation comprenait le porter à connaissance et un complément de l'Etat ainsi que les documents du SCoT réalisés au fur et à mesure de l'avancement de la procédure. Il était mis à disposition du public au siège de la CARA à Royan (107 avenue de Rochefort) ainsi que dans l'espace du site Internet de la CARA dédié au SCoT (onglet aménagement)

3.1.2 La mise en place d'une exposition évolutive

Au fur et à mesure de l'état d'avancement du SCoT, des panneaux d'exposition sont venus agrémenter la tenue des réunions publiques durant toute la procédure du SCoT au siège de la CARA.

Au total, l'exposition a rassemblé 21 panneaux de concertation (cf. annexe n°1).

- Les 10 premiers panneaux portaient sur la démarche de SCoT ainsi que sur le diagnostic territorial et environnemental ;
- Les 6 panneaux suivants portaient sur le PADD ;
- Les 5 derniers panneaux portaient sur le D00.

En même temps, les panneaux étaient aussi consultables sur le site Internet de la CARA.



3.1.3 La publication d'articles du SCoT dans le Cara'mag (journal communautaire)

11 articles du SCoT, de 1 ou 2 pages, ont été publiés régulièrement dans le Cara'mag de la CARA entre juin 2016 et septembre 2019. Ils ont été mis à disposition du public au siège de la CARA et distribués entre 51 000 à 56 000 exemplaires dans chacune des 33 communes comprises dans le périmètre du SCoT (cf. annexe n°2).

Ils ont aussi été mis en ligne sur le site internet de la CARA.



Les sujets du SCoT évoqués étaient les suivants :

1. Quel territoire voulons-nous pour l'avenir ? (été 2016)
2. Trouver le bon équilibre entre développement urbain et le maintien de l'activité agricole (automne 2016)
3. Echangeons et construisons ensemble l'avenir de notre territoire (hiver 2016)
4. Comprendre l'organisation du territoire pour préparer son avenir (été 2017)
5. La lutte contre l'étalement urbain : une priorité (automne 2017)
6. La densification de l'habitat : une réponse à l'étalement urbain (hiver 2017)
7. Cinq grandes orientations pour l'avenir et quel avenir souhaitez-vous pour notre territoire en 2040 ? (printemps 2018)
8. Le SCoT, un projet de territoire partagé (été 2018)
9. Faut-il de nouveaux équipements sportifs et culturels sur le territoire de la CARA ? (automne 2018)
10. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un outil d'aménagement du territoire et une stratégie de préservation de la biodiversité (hiver 2018)
11. En avant pour l'arrêt du projet de territoire ! (automne 2019)

3.1.4 La mise à disposition des documents du SCoT au fur et à mesure de l'avancement de la procédure de révision, dans l'espace du site internet de la CARA

Le SCoT dispose d'un espace dédié sur le site Internet de la CARA à l'adresse suivante : <https://www.agglo-royan.fr/scot-revision>

Cet espace publie les actualités du SCoT et comporte 4 rubriques ci-après permettant au public l'accès à une information claire et complète :

- La procédure de révision du SCoT en cours ;
- Le SCoT, un projet partagé et co-construit ;
- L'état d'avancement ;
- Les éléments portés à connaissance par l'Etat.



The screenshot shows the website interface for the SCOT revision process. The main navigation bar includes 'Accueil', 'Plan du site', 'Contenu', 'Bas de page', and 'facebook'. The secondary navigation bar lists 'DÉCOUVRIR LA CARA', 'LA CARA AU QUOTIDIEN', 'ACTIVITÉS - LOISIRS - CULTURE', 'AMÉNAGEMENT', 'INFORMATIONS', and 'LE KIOSQUE'. The 'AMÉNAGEMENT' section is active, showing a sidebar with 'Documents de planification' (Le PDU 2013/2022, Le PCET, Le SCoT, Documents en vigueur) and 'Révision en cours'. The main content area is titled 'Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)' and features a sub-navigation bar with 'Le SCoT', 'Documents en vigueur', and 'Révision en cours'. Below this, there are links for 'La procédure', 'Un projet partagé', 'Etat d'avancement', and 'Porter à Connaissance de l'Etat'. The main text discusses the 'Le nouveau cadre réglementaire' and 'Les objectifs poursuivis et les modalités de concertation retenus pour la révision'. A 'LIENS UTILES' sidebar on the right lists various CARA'MAG reports from 2016 to 2018.

Grâce à ce moyen numérique, ont pu être mis en ligne pour le public dans l'onglet « Révision du SCoT », notamment :

- Les grands objectifs poursuivis pour la révision du SCoT ;
- Les documents d'études du dossier de SCoT découlant des différentes phases de la révision : le diagnostic, le PADD, le DOO ;
- Les moyens de concertation mis en œuvre pour la révision du SCoT (panneaux d'exposition, exposition itinérante, interviews d'habitants, ...) ;
- Les liens utiles vers les Cara'mag avec les articles du SCoT ;
- Le Porter à Connaissance de l'Etat et les avis des personnes publiques associées.

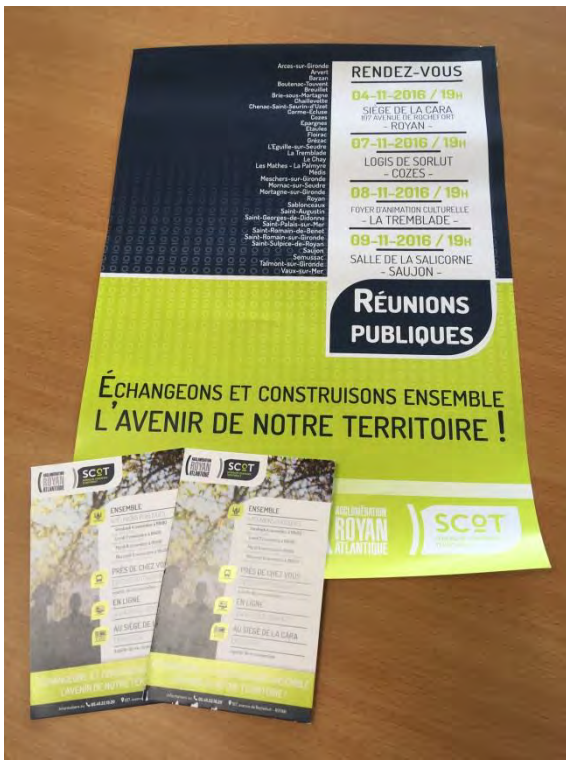
Le nombre de visites de l'onglet « Révision du SCoT » et de ses rubriques est estimé à 1220 vues depuis 2016.

3.1.5 L'affichage d'annonces et la publication d'encarts presse pour informer des réunions publiques et des expositions itinérantes

Des informations relatives à la tenue des réunions publiques pour la phase diagnostic et PADD sont parues dans les journaux départementaux (Sud-Ouest et Le Littoral) en novembre 2016 et pour la phase DOO en avril 2018 (cf. annexe n°3).

Des informations ont également été relayées par des journaux locaux et les bulletins municipaux des communes.





3.2 Les actions pour la participation du public

3.2.1 Le registre de concertation et la boîte mail scot@agglo-royan.fr mis à disposition du public pour recueillir ses remarques, observations ou questions

Un registre de concertation permettant au public de consigner leurs remarques, observations ou questions a été prévu à cet effet au siège de la CARA.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer ou préférant utiliser un outil électronique, une boîte mail dédiée au SCoT a été mise en place pour recevoir les remarques, observations ou questions des citoyens.

8 observations ont été consignées dans le registre de concertation, dont 6 par courriels, 1 courrier remis en main propre et 1 observation directement sur le registre (cf. annexe n°4).

3.2.2 Des panneaux d'expression libre dans l'exposition au siège de la CARA

A l'intérieur de l'exposition au siège de la CARA, les visiteurs avaient la possibilité de s'exprimer librement sur des tableaux d'expression libre sur le thème « réagissez sur le projet de territoire pour 2040 ».



3.2.3 Les réunions publiques

Concernant le diagnostic territorial et le PADD, les réunions publiques, au nombre de quatre, ont porté sur la démarche de la révision du SCoT de la CARA, les grandes caractéristiques et les enjeux du territoire ainsi que la présentation des axes politiques souhaités pour le territoire à l'horizon 2040. Elles ont rassemblé 124 personnes et ont eu lieu :

- Le 4 novembre 2016 à Royan (siège de la CARA)
- Le 7 novembre 2016 à Cozes (logis de Sorlut)
- Le 8 novembre 2016 à La Tremblade (foyer d'animation culturelle)
- Le 9 novembre 2016 à Saujon (salle de la Salicorne)



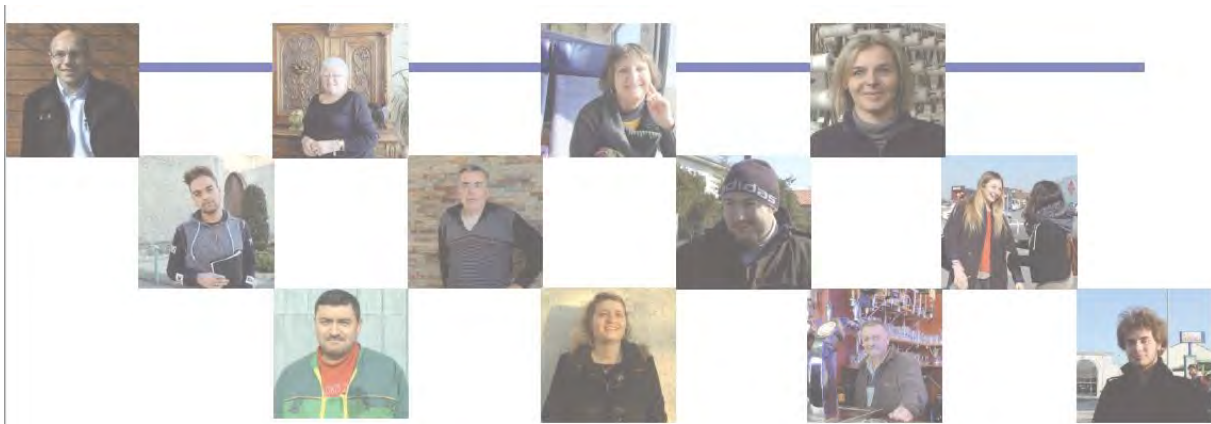
Concernant le D00, les réunions publiques, au nombre de quatre, ont porté sur le partage des moyens et des actions à mettre en œuvre pour la réalisation du projet de territoire en 2040 à partir d'une structuration urbaine et naturelle du territoire. Les habitants ont pu s'exprimer sur le projet de territoire en le qualifiant en 3 mots clés et en s'interrogeant sur quels pourraient être la place et le rôle du citoyen dans la mise en œuvre du projet de territoire. Elles ont rassemblé 52 personnes et ont eu lieu :

- Le 9 avril 2018 à Royan (maison des associations)
- Le 12 avril 2018 à Saujon (salle de la Salicorne)
- Le 16 avril 2018 à La Tremblade (foyer d'animation culturelle)
- Le 19 avril 2018 à Cozes (logis de Sorlut)



3.2.4 Les interviews d'habitants

Un projet de territoire n'est pas qu'un document de planification ni une série de règles ou d'analyses complexes. Il doit être surtout être le résultat d'une écoute des acteurs et d'un dialogue. Au printemps 2016, la CARA a réalisé des interviews d'habitants qui ont été menées par le bureau d'étude Villes Ouvertes. Il a rencontré au hasard et échangé avec environ 70 habitants du territoire, et a ainsi pu recueillir leurs pratiques et leurs avis sur le territoire (cf. annexe n°5). Ces interviews ont fait l'objet d'une restitution auprès des élus par le biais d'un film et d'un



PAROLES D'HABITANTS de la communauté d'agglomération Royan Atlantique



document écrit lors des réunions de travail.

La démarche retenue comprenait les principes suivants :

- Les rencontres se faisaient au hasard (ne pas interroger des personnes habituées ou habilitées à la parole publique).
- La conversation s'engageait spontanément et la discussion se déroulait librement (pas de grille d'entretien), en passant en revue plusieurs points d'attention préalablement établis par les enquêteurs : connaissance du territoire et des toponymes, images et symboles s'y référant, perceptions de l'identité du territoire, de son passé, de ses évolutions et de son devenir, habitudes de mobilité (pratiques motorisées et parcours en transports en commun, cheminements piétonniers réguliers), parcours résidentiel, rapport à l'emploi, pratique et connaissance des communes

adjacentes, attentes par rapport au logement, pratiques des espaces publics, pratiques de consommation.

- Les enquêteurs ont arpenté différents secteurs du territoire, afin de rencontrer des habitants et usagers appartenant à l'ensemble des classes d'âges et représentant des catégories socioprofessionnelles diversifiées : centres commerciaux, cafés, places, abords des grands équipements (Lycées Atlantique et Cordouan, cinéma), bourgs ruraux, espaces verts et de loisirs, arrêts de bus... parfois chez les habitants eux-mêmes, quand ils les invitaient à entrer.
- Les personnes en grande précarité, peu présentes dans l'espace public et plus réticentes à s'exprimer, ont constitué un public plus difficile d'accès.
- Les entretiens se déroulaient en présence d'un seul ou deux enquêteurs. Certains de ces entretiens ont été filmés pour relayer les discours de la façon la plus juste et la plus fidèle possible. Le dispositif de captation vidéo était léger et discret, afin de mettre à l'aise les interlocuteurs et privilégier l'établissement d'une relation spontanée.
- Les entretiens ont été restitués de la façon la plus neutre possible, sans analyse.

3.2.5 Le passage de deux expositions itinérantes sur les communes du territoire

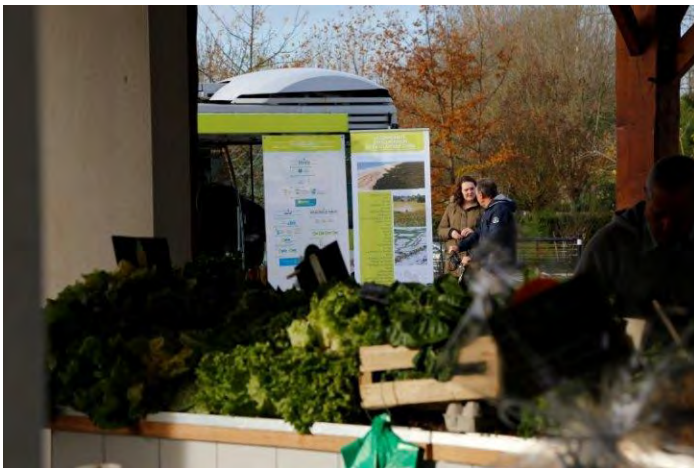
Un mini-bus a circulé et s'est arrêté dans l'ensemble des communes pour proposer aux habitants de s'exprimer sur leur cadre de vie, découvrir, comprendre le territoire... Une chargée de mission SCoT était présente pour échanger avec les habitants. A l'intérieur du mini-bus se trouvait une exposition mobile qui permettait aux habitants de s'informer sur le territoire de la CARA et de s'exprimer sur son avenir (cf. annexe n°6).

La première exposition itinérante du SCoT a été réalisée entre le 15 novembre et le 22 décembre 2016. Au cours de cette période, les 34 communes du territoire ont accueilli l'exposition.

Planning de passages dans les communes :

- Arces : le 6 décembre
- Arvert : le 7 décembre
- Barzan : le 5 décembre
- Boutenac-Touvent : le 24 novembre
- Breuillet : le 13 décembre
- Brie-sous-Mortagne : le 28 novembre
- Chaillevette : le 8 décembre
- Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet : le 6 décembre
- Corme-Ecluse : le 17 novembre
- Cozes : le 21 décembre
- Epargnes : le 14 décembre
- Etaules : le 1^{er} décembre
- Floirac : le 9 décembre
- Grézac : le 12 décembre
- L'Eguille : le 13 décembre
- La Tremblade : le 23 novembre
- Le Chay : le 16 décembre
- Les Mathes : le 18 novembre
- Médis : le 25 novembre
- Meschers-sur-Gironde : le 16 décembre
- Mornac-sur-Seudre : le 16 novembre
- Mortagne-sur-Gironde : le 24 novembre
- Royan : le 18 novembre
- Sablonceaux : le 9 décembre
- Saint-Augustin : le 15 novembre
- Saint-Georges-de-Didonne : le 20 décembre

- Saint-Palais-sur-Mer : le 22 décembre
- Saint-Romain-de-Benet : le 15 décembre
- Saint-Romain-sur-Gironde : le 15 décembre
- Saint-Sulpice- de-Royan : le 7 décembre
- Saujon : le 12 décembre
- Semussac : le 2 décembre
- Talmont-sur-Gironde : le 2 décembre
- Vaux-sur-Mer : le 22 novembre



Cette exposition a permis de rencontrer environ 175 personnes, habitants ou non du territoire, souhaitant partager leurs impressions sur ce lieu de vie. En majorité, les personnes rencontrées vivaient sur le territoire. Toutefois, certaines personnes rencontrées étaient seulement de passage sur la commune pour un court séjour ou dans leur résidence secondaire.

La 2^{ème} exposition itinérante du SCoT a été réalisée entre le 10 avril et le 18 mai 2018. Pour la seconde fois, après un premier passage au cours des mois de novembre et décembre 2016, les 33 communes du territoire ont accueilli l'exposition. À l'intérieur et à l'extérieur d'un minibus, se trouvait une exposition mobile qui a permis aux habitants de mieux saisir le contenu du SCoT et notamment sa mise en œuvre concrète à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), d'appréhender les enjeux qu'il soulève et de comprendre ses conséquences sur le quotidien de chacun.



Planning de passages dans les communes :

- Arces : le 24 avril
- Arvert : le 16 mai
- Barzan : le 23 avril
- Boutenac-Touvent : le 23 avril
- Breuillet : le 26 avril
- Brie-sous-Mortagne : le 27 avril
- Chaillevette : le 14 mai
- Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet : le 02 mai
- Corme-Ecluse : le 03 mai
- Cozes : le 02 mai
- Epargnes : le 17 avril
- Etaules : le 19 avril
- Floirac : le 30 avril
- Grézac : le 18 mai
- L'Eguille : le 26 avril
- La Tremblade : le 11 avril
- Le Chay : le 27 avril
- Les Mathes : le 18 mai
- Médis : le 13 avril
- Meschers-sur-Gironde : le 04 mai
- Mornac-sur-Seudre : le 18 avril

- Mortagne-sur-Gironde : le 17 mai
- Royan : le 16 mai
- Sablonceaux : le 25 avril
- Saint-Augustin : le 15 mai
- Saint-Georges-de-Didonne : le 15 mai
- Saint-Palais-sur-Mer : le 12 avril
- Saint-Romain-de-Benet : le 17 mai
- Saint-Sulpice-de-Royan : le 25 avril
- Saujon : le 14 mai
- Semussac : le 04 mai
- Talmont-sur-Gironde : le 20 avril
- Vaux-sur-Mer : le 10 avril

Cette exposition a permis de rencontrer environ 191 personnes (contre 175 lors du premier passage de l'exposition au cours des mois de novembre et décembre 2016), habitants ou non du territoire, souhaitant partager leurs impressions sur ce lieu de vie. En majorité, les personnes rencontrées vivaient sur le territoire. Toutefois, certaines personnes rencontrées étaient seulement de passage sur la commune pour un court séjour ou dans leur résidence secondaire.

À l'aide d'un tableau d'expression, les habitants avaient la possibilité de s'exprimer sur la mise en œuvre concrète du projet de territoire. Il s'agissait de savoir ce qui leur convenait, ce qui ne leur convenait pas et de ce qui les interpellait dans ce projet à l'horizon 2040.



3.2.6 Des réunions avec tous les élus communaux du territoire

Des réunions de travail sur les 3 documents du SCoT ont été organisées à l'attention de l'ensemble des 600 élus communaux. Ils ont été conviés à deux réunions de travail. Le 27 octobre 2016 ont été présents 142 élus sur le diagnostic et le PADD et le 29 mars 2018 101 élus ont été présents sur le D00.



3.2.7 Des ateliers participatifs avec les exploitants agricoles

Deux ateliers de travail ont été organisés pour hiérarchiser et spatialiser les enjeux agricoles, les 8 et 9 mars 2016 (41 présents) et 19 mai 2016 (29 présents) puis une réunion de travail, le 29 mars 2018 (15 présents + 3 représentants de la Chambre d'Agriculture) pour échanger sur les prescriptions concernant l'agriculture dans le D00.



3.2.8 Des ateliers participatifs sur l'environnement

Une dizaine d'acteurs du territoire (Association des Amis de Saint-Palais, Obios, ONF, Nature Environnement 17, Collectif de défense des marais doux et salés de la presqu'île d'Arvert, etc.) par deux fois (27 avril et 23 juin 2017), ont pu apporter leur regard, leur expertise et formuler des propositions pour la constitution de la trame verte et bleue du territoire.

3.2.9 La participation du CODEV

Le Conseil de Développement (CODEV) de Royan Atlantique a participé aux réunions de travail entre élus et techniciens de la CARA. Dans le cadre du projet de territoire, les membres du CODEV ont remis un ensemble de propositions aux élus communautaires, pour "réintroduire la nature en ville", "bouger futé", "faire vivre les centres-bourgs et le patrimoine", "créer des micro-filières alimentaires d'excellence" ou encore rendre accessibles les milieux naturels. Ces propositions ont aussi fait l'objet d'une exposition dans le hall du magasin Leclerc de Royan 2 en mars 2017.

En conclusion, de manière transversale à l'ensemble des étapes, la démarche du SCoT a été :

- Participative, en s'appuyant sur les instances existantes et en créant des instances de gouvernance et de concertation dédiées (ateliers participatifs, etc...). Cela a permis l'appropriation de la démarche par l'ensemble des élus et des acteurs et donc d'aboutir à un projet intégré et porté par tous ;
- Transparente, en communiquant publiquement de façon continue les pièces du SCoT;
- Transversale, en se basant sur un travail interservices et en s'articulant avec les autres démarches projets lancées au sein de la collectivité ;
- Prospective, en projetant le territoire en 2040.

4. Les contributions et observations formulées par le public et la prise en compte dans le cadre de la révision du SCoT

4.1 Synthèse des contributions et des observations formulées par le public par thématiques

4.1.1 Un territoire où il fait « bon vivre »

Une perception très positive du territoire par ses habitants

La beauté et la diversité des paysages, la douceur du climat et l'ambiance paisible du territoire sont unanimement saluées par les habitants. La qualité du cadre de vie les incite à rester dans la région et à y revenir quand ils l'ont quitté. Nombreux sont ceux qui ont été charmés par la région étant vacancier et qui ont depuis choisi d'y vivre. La perception très positive des habitants de leur territoire leur font dire qu'« ici, il fait bon vivre ».

Le paysage constitue donc un atout pour le territoire de la CARA. Malgré cela, des habitants soulignent que l'urbanisation participe à sa destruction et qu'il apparaît important de le sauvegarder, tout comme le patrimoine ancien.

« Je suis toujours resté ici, j'ai jamais pu quitter ma Charente-Maritime. C'est le deuxième département le plus ensoleillé de France : il fait bon vivre ici ! »

« Proche de la ville sans toutefois en subir les conséquences »

« Une identité de la région ? Absolument ! Il y a une vraie identité maritime. Le littoral est très riche dans sa diversité ne serait-ce que la lumière qui est extraordinaire. On n'a jamais le même coucher de soleil. C'est juste magique. Et puis il y a le côté viticole qui est très présent. »

« La côte, Meschers-sur-Gironde, Mortagne, Saint Germain du Seudre. Tous ces endroits où il y a des marais, c'est très sauvage. C'est absolument magnifique quand on a la chance de découvrir le matin de bonheur des chevreuils, des cigognes, vraiment magique. »

Il a été décidé qu'une partie du PADD a été dédiée à « Concilier la protection de ressources naturelles et la préservation de la biodiversité avec le développement de l'urbanisation » puis le DOO a décliné les conditions générales d'un développement urbain maîtrisé en plaçant par exemple la qualité des paysages au cœur du projet de développement.

Une offre de services, de commerces et d'équipements qui satisfont les besoins courants

Dans ce cadre de vie très agréable, les habitants saluent de manière générale le bon fonctionnement des services mis en place sur la CARA. Ils estiment pouvoir vivre correctement tout au long de l'année, même si dans le détail, certains nuancent ce point de vue.

Le déclin de l'offre médicale (fermeture de la maternité) et la concentration progressive de l'offre hospitalière sur Saintes ou Rochefort inquiètent dans une moindre mesure, même si la présence de la clinique Pasteur rassure. Enfin, le ramassage des ordures est jugé inadéquat par certains commerçants, notamment au regard de leurs pratiques.

Les commerces de proximité installés dans les villes et villages de la CARA, les différents marchés sont perçus comme essentiels pour le maintien de la vie locale. La fermeture progressive de commerces est regrettée par certains. Le manque de diversité commerciale, de pratiques de loisirs est souvent critiqué, surtout comparé à Saintes, la ville prise comme référence. De nombreuses personnes vont y faire leurs « grandes courses » et justifient la délocalisation de leurs pratiques de loisirs par la vétusté de certains équipements sportifs (la piscine) et culturels (le cinéma).

Plusieurs habitants évoquent la création d'équipements ou de services à l'échelle intercommunale. Par exemple, il a été proposé une salle intercommunale qui favoriserait les rencontres entre les habitants du territoire, notamment entre les jeunes et les plus âgés. Aussi, la question de la sécurité sur le territoire a également été abordée. Une personne propose de développer une police ou un service de sécurité qui soit à l'échelle des 33 communes. Cela serait une façon de mutualiser les moyens et de renforcer la sécurité.

« L'hôpital de Royan n'a plus de chirurgie et la maternité a été fermée. Maintenant il faut aller à Rochefort ou à Saintes : il y en a plusieurs qui ont accouché sur la route. C'est en train de devenir un désert médical parce que les jeunes médecins ne veulent pas s'installer, alors que les généralistes sont surchargés. »

« Meschers-sur-Gironde c'est très bien. A Saujon ils ont fait beaucoup de choses, ils ont une très belle salle de spectacle. A Semussac, tout le bourg a été refait et ils ont créé un pôle médical qui est très bien. Vaux-sur-Mer aussi est très dynamique. »

« Les routes, et les trottoirs, c'est pas très très réjouissant.

Ça, ce serait une chose à améliorer. Mais bon ça coûte très cher. »

« Royan c'est la ville parfaite : c'est une ville super belle, il y a des bus, des restos, des magasins. »

« Le cinéma est assez rudimentaire : les salles sont petites et on entend le film d'à côté. »

Il a été décidé dans le PADD de « conforter et à améliorer la qualité de vie des habitants en termes d'offre commerciale et de services » puis le DOO a décliné des actions directes pour améliorer l'offre en équipements culturels et d'activités de pleine nature. Un accent a également mis sur l'attractivité des centres-bourgs/villes.

Des déplacements trop dépendants de la voiture

L'offre de transports en commun mise en place par la CARA est saluée et dans l'ensemble les habitants sont satisfaits du réseau Cara'bus dans le cadre de leurs déplacements quotidiens. Toutefois, l'offre de transports en commun n'est pas assez développée pour diminuer la dépendance à la voiture qui reste prégnante sur le territoire. Il est attendu plus de fréquence des bus, une offre en soirée, des meilleures correspondances entre les bus mais davantage de liaisons départementales vers Rochefort ou La Rochelle.

Puis, la question des déplacements cyclables a été plusieurs fois abordées au cours de la concertation. Toutes les remarques s'accordent à dire qu'il faut développer les pistes cyclables. Tout d'abord, l'objectif serait de renforcer ces voies et notamment les liens avec les communes littorales pour se rendre à la plage par exemple. Mais aussi, développer ces déplacements pour un usage non touristique, et permettre des trajets quotidiens des habitants de la CARA. De plus, une sécurisation du réseau doit être faite pour favoriser ces modes de transport. Enfin, il est suggéré que le réseau cyclable de la CARA soit davantage mis en communication avec les réseaux des autres collectivités voisines.

Ensuite, le développement du transport ferroviaire a aussi été abordé. Les habitants indiquent que les liaisons ferroviaires ne sont pas simples. Par exemple, pour se rendre à Bordeaux, il faut effectuer au minimum un changement avec des horaires qui ne sont pas toujours adéquats. Pour se rendre ailleurs en France, comme à Paris, cela devient très compliqué. Ainsi pour faciliter son transport, des habitants indiquent qu'ils prennent leur voiture pour se rendre aux gares de La Rochelle, Saintes ou Surgères qui proposent des liaisons facilitées avec les autres agglomérations via le TGV.

Enfin, la mauvaise qualité des routes est critiquée de façon unanime car elle complique les déplacements au quotidien et risque de nuire à l'attractivité touristique du territoire.

Il a été décidé dans le PADD de « conforter et à améliorer la qualité de vie des habitants en termes de déplacements et de mobilités » puis le DOO a décliné les principes d'un réseau de transports en commun plus attractif et la mise en œuvre d'un schéma cyclable à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Un marché de l'emploi rythmé par la saisonnalité

Comme de nombreux territoires du littoral, la saisonnalité influe fortement sur l'offre d'emploi. L'été, les emplois saisonniers dans les secteurs du tourisme, de la restauration, de la distribution et de l'agriculture profitent largement aux habitants du territoire.

En dehors des périodes de saison, il est difficile de trouver du travail à l'année, contraignant certains à cumuler les emplois précaires, parfois jusqu'à trois dans la journée. Le tissu très restreint des industries et des PME présentes sur le territoire ne parvient pas à satisfaire la demande locale d'emplois. Dans ce contexte, les secteurs des services d'aide à la personne et du bâtiment sont identifiés comme les principaux gisements d'emplois à l'année. Pour profiter de ces opportunités, certains effectuent des reconversions professionnelles, abandonnant parfois une activité touristique pour une activité d'aide à la personne. Les plus diplômés qui ne parviennent pas à obtenir un emploi qualifié sont souvent contraints de quitter le territoire ou d'accepter des emplois peu qualifiés.

« Les jeunes, y a pas d'industrie qui leur assure un travail permanent, c'est certain. Mais quand même de quoi faire chez les particuliers, pour rendre service, et les services aux personnes âgées aussi. »

« J'ai travaillé dans la restauration pendant quelques années. Les bars ici, je les ai tous faits. Et puis j'ai cherché pendant un an du travail. Ça a fini par payer puisque j'ai trouvé, non sans difficultés, un emploi au service espaces verts de la Ville. »

« Ça au niveau de l'emploi c'est un peu plus compliqué, c'est-à-dire que j'ai subi une reconversion, j'étais dans le tourisme, mais j'ai fait une école d'aide-soignant, et je suis maintenant aide-soignant. »

Il a été décidé dans le SCoT d'organiser l'activité économique sur le territoire et de pérenniser les activités agricoles et aquacoles qui devraient permettre de proposer des offres d'emplois plus pérennes.

Une attractivité qui contraint les jeunes à se loger de plus en plus loin

L'augmentation des prix du foncier rend difficile l'installation des jeunes ménages, notamment les plus modestes, sur le territoire de l'agglomération. Les jeunes expliquent être contraints de se retirer dans les terres pour bénéficier de loyers abordables ou acquérir un foncier leur permettant de s'installer. Ils regrettent que le développement touristique du territoire se fasse au détriment de leur qualité de vie. À Royan plus spécifiquement, l'offre de logements locatifs à l'année est jugée vieillissante. De nombreuses personnes estiment qu'il est difficile de trouver des produits attractifs de type maison de ville avec jardin.

« Y a la saison des melons puis touristique. Ensuite, c'est les vendanges et les huitres. Il n'y a que les personnes âgées qui poussent toute l'année ! »

« Pour se loger, les jeunes doivent s'expatrier à 30 ou 40 km dans les terres. Mon fils de 36 ans et sa femme, même avec deux salaires ils ne peuvent pas acheter. La banque leur prête 130 000€ mais ce n'est pas assez parce que le tourisme a fait flamber les prix. »

« C'est compliqué à Royan de trouver des belles maisons. Comme ça a été reconstruit, c'est un peu « dans son jus ». Parfois, c'est bien placé mais les propriétaires ne font pas forcément des belles prestations. »

« Je m'apprête à emménager dans une maison neuve, à Grezac, grâce à un programme d'accession à la propriété. »

Il a été décidé dans le SCoT d'assurer la diversification de l'offre en logements et des formes urbaines afin de disposer d'un parc de logements accessibles et adaptés aux besoins de la population actuelle (et notamment aux jeunes) et celle à venir.

4.1.2 Un territoire à dynamiser du point de vue touristique et de la vie sociale

Un accueil parfois mal vécu par les nouveaux arrivants

Pour beaucoup de nouveaux arrivants, particulièrement les actifs, l'arrivée sur le territoire est mal vécue. Ils nous confient rencontrer des difficultés pour s'intégrer et nouer des liens avec les locaux, pour la plupart jugés comme peu accueillants, ni chaleureux. Ce comportement, cette mentalité, les locaux eux-mêmes l'expliquent comme un élément du caractère Charentais. Par conséquent, certains envisagent de quitter rapidement la région pour des contrées plus accueillantes.

D'autres souhaiteraient des actions pour favoriser la création de lien social et d'échanges entre nouveaux arrivants et habitants « du cru ».

Ce constat est cependant nuancé, notamment par les retraités qui disent ne pas souffrir de ce manque d'intégration : leur disponibilité leur permet de s'impliquer davantage dans les associations et ils nouent des relations sociales entre eux.

Malgré cela, certains témoignent de l'existence d'une forte solidarité avec leurs voisins et ne se retrouvent pas dans l'idée que le Charentais n'est pas accueillant.

Enfin, il est vu comme primordial que le projet de territoire ne se base pas que sur les touristes mais qu'il prenne en considération davantage les habitants permanents.

« C'est une très belle région mais les gens ne sont pas sympas. La campagne est belle mais les gens ne sont pas accueillants. À l'école de ma fille on m'a dit : "vous n'êtes pas d'ici, ne vous étonnez pas si on ne vous parle pas" »

« Nous c'est "faites pas chier". On a un certain caractère, un peu comme les Bretons. Le Charentais est une tête de con. Pour résumer, ce serait "on vous accueille, mais dans le respect de notre différence". S'il y en a qui veulent faire la loi chez nous, on sait les recevoir... »

« Beaucoup de gens ici aiment bien être dans leur petit cocon. »

« Les gens sont super fermés, il n'y a que très peu de personnes étrangères dans le coin. Alors que les personnes comme moi peuvent faire des bonnes choses. »

« Il y a un truc à améliorer : que les gens soient plus ouverts par rapport aux jeunes car aujourd'hui il n'y a rien pour eux et ils galèrent grave. »

« Lorsqu'on venait en vacances, les gens au début nous avait dit : vous allez voir, les gens ne sont pas très accueillants. Mais je n'ai pas trouvé. Lorsqu'on a besoin de quelque chose, tout le monde s'aide, il n'y a aucun souci pour l'entraide. »

Le SCOT n'est pas habilité pour apporter des réponses sur ces observations.

L'animation du territoire, au cœur des préoccupations

L'animation du territoire tout au long de l'année est le sujet récurrent qui vient rythmer l'ensemble des conversations.

Le calme et la sérénité, caractéristiques propres au territoire vantées par les habitants, ont des aspects positifs : la CARA est un territoire où les gens aiment vivre tout au long de l'année. Ils ont aussi des aspects négatifs : « l'hiver, c'est mort ».

Nombreuses sont ainsi les personnes qui se plaignent du manque d'animation sur la communauté d'agglomération.

Ils attribuent le manque de dynamisme à la saisonnalité touristique, mais aussi à d'autres facteurs : faible panel d'activités sportives et ludiques proposé tout au long de l'année, manque d'activités nautiques malgré une identité maritime, faible nombre d'animations socio-culturelles à l'année, vétusté de certains équipements... De nombreux habitants pointent et critiquent des choix politiques qui seraient majoritairement faits en direction de la population retraitée et non envers les jeunes du territoire. Certains retraités partagent eux-mêmes ce discours et regrettent qu'on en fasse plus pour eux que pour les jeunes. Au-delà du malaise générationnel constaté entre jeunes et retraités, une meilleure coopération dans les politiques d'animation territoriale est jugée nécessaire pour éviter la concurrence entre les villes et favoriser ainsi un dynamisme global du territoire.

« Il faudrait redynamiser la programmation du Palais des Congrès qui est sous-valorisée. »

« Il faut être plus dynamique sur la valorisation du territoire. Si les personnes âgées sont des acteurs économiques importants dans notre région puisqu'elles maintiennent notre population hivernale, elles ne doivent pas être les acteurs principaux dans les choix d'orientation touristique. »

« Axer la politique du territoire sur l'accueil des personnes âgées alors que cela est naturel : il n'y a pas besoin des élus pour cela. Les efforts devraient être davantage tournés vers les plus jeunes ».

« Dès qu'il y a de la musique, les vieux râlent. Ils veulent que tout soit fermé à minuit. Par contre niveau conférences sur les rhumatismes et le mal de dos, là on est gâtés ! ».

Il a été décidé dans le PADD de « conforter et à améliorer la qualité de vie des habitants en termes d'offre commerciale et de services » puis le DOO a décliné des actions directes pour améliorer l'offre en équipements culturels et d'activités de pleine nature. Un accent a également mis sur l'attractivité des centres-bourgs/villes.

Une offre touristique à redynamiser

L'offre de restauration sur la côte de Beauté, notamment sur le front de mer de Royan, est jugée peu qualitative et pas à la hauteur de l'image de la station. Une démarche de montée en gamme de l'ensemble du front de mer serait, selon les habitants et les professionnels du tourisme, bienvenue notamment pour redynamiser le tourisme et capter de nouveaux visiteurs. Une valorisation de l'arrière-pays pourrait aller de pair avec l'offre touristique balnéaire, en proposant des circuits de découverte du patrimoine, du terroir et de la gastronomie.

Enfin, certains sont nostalgiques d'une époque où la côte était plus animée et voient dans ce manque de dynamisme les prémices du déclin de Royan.

Il est suggéré que de par l'attractivité touristique de la CARA, le projet de territoire devrait prendre davantage en considération cette thématique.

« Les restaurateurs ne sont vraiment pas à la hauteur, c'est assez honteux pour une destination touristique. »

« Il faudrait offrir un panel de circuits touristiques : faire visiter les chais de Cognac, la ville de Saintes, valoriser la gastronomie. Tout ce potentiel est mal exploité : il faut le développer et savoir le vendre, créer des packages comprenant l'hôtel, des animations, pour être concurrentiel avec l'Espagne qui propose des séjours à bas coûts. »

« Royan a eu le statut de 1ère région balnéaire de France.

Si on montait en gamme, on pourrait créer davantage d'emplois ».

« Je suis de Royan et j'aime ma ville, mais je trouve que le front de mer n'a pas assez d'identité, n'est pas assez chaleureux et manque certainement de restaurants avec un peu plus de qualité. »

« L'offre de restauration est assez mauvaise et donne une mauvaise image de la station. »

« Pour faire en sorte que les clients reviennent, même l'hiver, nous avons refait toutes les chambres et le buffet du petit-déjeuner est fait maison, ce qui est très apprécié. »

Il a été décidé dans le PADD de « diversifier et faire monter en gamme l'économie touristique » puis le DOO a décliné les grands axes d'un projet touristique afin de répondre à une nouvelle demande touristique basée sur la recherche d'expérience de vie, d'authenticité, d'enrichissement culturel et spirituel.

4.1.3 Un territoire riche en ressources à préserver et à valoriser

L'arrière-pays, une richesse et une diversité à mettre en valeur

L'arrière-pays est identifié comme un territoire riche de diversité : cultures et exploitations agricoles, paysages, villages de caractère, etc. Les produits du terroir de qualité en font sa renommée : Cognac, Pineau, huîtres, vin de pays Charentais, etc. Pourtant, éloigné des villes qui captent la majeure partie des touristes l'été, beaucoup regrettent qu'il ne bénéficie pas davantage de retombées économiques. Pour les populations rencontrées, l'enjeu consiste à s'appuyer sur l'offre balnéaire existante pour l'élargir et développer un tourisme rural à destination des visiteurs cherchant un cadre de vie bucolique et curieux de découvrir les pratiques et savoir-faire traditionnels.

Quelques-uns saluent les initiatives intéressantes menées pour favoriser la découverte des produits du territoire, notamment l'ouverture progressive au public des exploitations agricoles avec l'opération « Chais d'ici », même si la faible fréquentation remet en cause sa reconduction.

La valorisation de l'arrière-pays passe aussi, pour les personnes rencontrées, par une meilleure structuration et valorisation des réseaux de production existants. Ils en appellent à l'action de la CARA pour développer les circuits courts, favoriser l'approvisionnement local pour la restauration collective et valoriser les productions artisanales locales.

« Les ostréiculteurs, on les appelle couramment les paysans de la mer, parce que c'est vraiment un métier à part. »

« Sur le territoire de la CARA, c'est avant tout le Pineau, le Cognac, les Huîtres et les vins de pays qui peuvent être mis en avant. »

« Je trouve que tout réunir c'est intéressant au niveau touristique, au niveau collectivités, au niveau restauration pour les écoles malgré que j'trouve que les collectivités ne jouent pas forcément pas le jeu. C'est plus le rôle de la CARA de réunir tous les producteurs, ce n'est pas à chaque commune. »

« J'ai ouvert un petit magasin à la ferme pour faire de la vente directe depuis 2012. Ça permet de se faire connaître et d'échanger avec quelques restaurateurs locaux, artisans, campings. »

Il a été décidé dans le PADD de rechercher la complémentarité entre les communes littorales et rurales. Le DOO a ensuite décliné des orientations à partir d'une armature urbaine qui ne divise pas le territoire entre littoral et arrière-pays.

La préservation de l'environnement, un enjeu fort pour les habitants

L'attachement des habitants à la beauté de leurs paysages et à leur cadre de vie se traduit par une forte préoccupation pour la préservation de l'environnement. Plusieurs critiquent l'urbanisation croissante de l'arrière-pays et la construction de nouveaux lotissements alors même que certains bourgs se vident de leurs habitants. Pour eux, le dynamisme du territoire ne doit pas se faire au détriment d'un patrimoine naturel exceptionnel.

Cette préoccupation est aussi forte chez les professionnels dont l'environnement est le support de leur activité : agriculteurs, viticulteurs, ostréiculteurs, etc. Plusieurs sujets d'inquiétude sont évoqués. La pollution de l'eau liée aux comportements des touristes et à l'activité des villes fragilise le maintien de l'activité ostréicole. Sur le plan juridique, l'évolution de la réglementation appliquée aux modalités de transmission des cabanes ostréicoles inquiète. De même, certains agriculteurs regrettent un manque d'accompagnement pour la transformation de leurs pratiques imposée par les réglementations de plus en plus soucieuses de l'environnement.

« Si vous regardez derrière vous là, y a un des plus beaux villages de France classé avec le petit clocher carré au milieu, et en haut, on a fait un grand lotissement qui est sur la butte et qui gâche complètement la vue ».

« On a une capacité d'accueil touristique qui est tout à fait acceptable. Quand on voit les taux de remplissage, il n'y a que quelques semaines par an où tout est complet. Après le béton... C'est peut-être dommage de faire beaucoup de béton pour des résidences secondaires et des lotissements alors qu'on a tous les centres bourgs qui ne sont quasiment pas habités, avec des dizaines de maisons à vendre ».

« Ici on est à 500 mètres de la Seudre, en zone Natura 2000, le SAGE Seudre : tout cela se superpose et que par rapport à nos systèmes viticoles, il va falloir s'adapter. »

« La pollution, il faut que les gens soient plus attentifs et regardants sur ce qu'ils font, sur ce qu'ils jettent. »

Il a été décidé dans le PADD à la suite de la concertation d'ajouter une partie dédiée à la protection de l'environnement (partie 4 : « Concilier la protection des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité avec le développement de l'urbanisation »). Dans le DOO, une armature naturelle a aussi été définie et constitue la trame verte et bleue du territoire à préserver.

Le développement des énergies renouvelables à prévoir

La question des énergies avec le développement des éoliennes (terrestres et marines) est soulevée. Ces équipements, qui représentent les énergies de demain, permettraient une alimentation électrique du territoire qui serait produit localement.

Il a été décidé dans le SCoT de renforcer les actions en faveur de la transition énergétique en favorisant la production d'énergie renouvelable (structurer la filière bois et encourager l'énergie solaire) et en travaillant sur la sobriété énergétique.

Une communication trop discrète

« La CARA, c'est les cartons ? » Nombreux sont les habitants qui ne connaissent pas le périmètre géographique de la CARA mais ont une idée des compétences qui lui sont propres : la gestion des transports et des déchets. En revanche, beaucoup expliquent ne pas être assez informés de ce qui

se passe sur le territoire, et ce sur plusieurs plans : sur les animations organisées sur le territoire (marchés, spectacles, visite d'exploitation, etc.) et sur les richesses qu'il recouvre (entreprises, savoir-faire, patrimoine). De même, davantage d'information serait jugé utile pour sensibiliser les touristes et les habitants à la préservation de leur territoire, favoriser le vivre-ensemble entre les jeunes et les personnes âgées.

« Pour les gens quand on dit "CARA", on pense ordures ménagères. Il n'y a pas d'a priori négatif, mais l'agglomération est mal identifiée. Il faudrait qu'elle communique davantage, avec des affiches, des campagnes d'information dans les collèges et les lycées. »

« La CARA c'est les cartons ? »

« On est pas assez informé sur tout ce qui se passe sur le pays royannais. Par exemple pour les marchés, on ne sait pas quel jour, quelle date, quelle heure. »

« On essaye de faire des opérations de visite d'exploitations comme « Chai Ici » où on se réunit avec plusieurs viticulteurs pour ouvrir nos exploitations. Mais petit à petit, c'est tombé à l'eau. On était une quinzaine d'intéressés, et puis cette année on est plus que quatre, donc cela ne va pas se faire. Je pense qu'il y a eu un gros souci de communication qui fait qu'au final, ça n'a attiré que peu de monde ».

Le SCoT n'est pas habilité pour apporter des réponses sur ces observations.

4.2 Synthèse des réponses aux exercices lors des réunions publiques

Lors des 4 premières réunions publiques en 2016, les habitants ont été sollicités sur la priorisation des objectifs du projet de territoire.

64 personnes ont joué le jeu et ont défini 3 objectifs comme prioritaires pour le territoire dans l'ensemble des objectifs du PADD:

- 1- Développer l'accès au très haut débit ;
- 2- Concilier la préservation de la biodiversité et le développement de l'urbanisation ;
- 3- Organiser les déplacements selon la configuration et la structure du territoire.

Puis lors des 4 réunions publiques, en 2018 il a été demandé aux habitants de donner leur avis sur le contenu des prescriptions du DDO. Il en est ressorti les éléments suivants :

⇒ Des équipements nécessitant de réelles améliorations

Les moyens et actions du projet de territoire relatifs aux équipements semblent acceptés par les habitants rencontrés. En effet, ils relèvent la nécessité d'avoir une véritable salle de spectacle avec une programmation accueillant des spectacles d'envergure nationale, et pas seulement départementale ou régionale. Actuellement, ils trouvent que le palais des congrès de Royan est sous-exploité.

Les habitants remarquent qu'il est intéressant d'étudier la création d'une salle à usage mixte. Il peut s'agir d'un nouveau lieu de culture mais aussi d'un lieu de repli de spectacles qui se font en extérieur. Actuellement ces espaces sont trop éloignés pour les habitants qui ne peuvent pas se déplacer seuls.

De plus, il s'agirait de pouvoir mutualiser les salles communales et l'ensemble des équipements. En effet, actuellement chaque commune crée sa salle de spectacle, sa salle de sport, ses équipements qui sont parfois insuffisamment utilisés. Cela pourrait être intéressant de communiquer entre les communes afin de mutualiser l'offre.

De la même manière, l'amélioration des équipements aquatiques semble être appréciée, à la fois pour les particuliers, les scolaires mais aussi les clubs tels que celui du triathlon à Royan.

Il a été proposé de développer des espaces de loisirs (intérieurs et extérieurs) au sein des centres-bourg, à destination des enfants.

Enfin, le territoire pourrait proposer l'installation de composteurs communs. L'objectif viserait à permettre aux personnes qui ne peuvent bénéficier de composteur de pouvoir recycler leurs déchets. De la même manière, les communes pourraient proposer des récepteurs communs pour les déchets verts. Ce serait un moyen de désengorger les déchetteries, d'autant plus qu'elles sont parfois loin du lieu d'habitation.

⇒ L'importance de développer les transports en commun

Les habitants ont relevé l'importance de développer le réseau de transports en commun. Tout d'abord, la présence de ces transports et d'arrêt à proximité des habitations peut constituer la possibilité de ne pas vivre dans le centre-ville, mais y accéder facilement. Il s'agirait également de pouvoir desservir les hameaux ce qui pourrait ramener des personnes en centre-ville.

Le développement de ces transports devrait pouvoir faciliter le déplacement des personnes âgées. À ce titre, il est proposé de compléter le service de transport à la demande, déjà existant, pour les emmener pour des courses, à des rendez-vous médicaux ou à des activités diverses, etc.

Il est également suggéré d'avoir un réseau à destination des actifs. Actuellement les horaires proposés ne permettent pas aux personnes travaillant sur le territoire de pouvoir utiliser aisément ce mode de transport. De la même manière, il est regretté que ce service soit moindre le week-end et en soirée. Ce sont à ces moments qu'il y a le plus d'animations sur le territoire. Elles deviennent inaccessibles pour les populations dépendantes des transports en commun.

Certains habitants remarquent que le nouveau réseau proposé ne dessert pas, de manière régulière, les petites communes telles que Mornac-sur-Seudre qui est demandeuse d'une liaison. De même, il est demandé d'intégrer à ce projet des lignes desservant les plages du territoire, de Meschers-sur-Gironde à La Tremblade.

Les habitants notent également la possibilité de développer d'autres types de transport en commun comme une navette fluviale entre Royan et Bordeaux. Il s'agirait d'une alternative très intéressante pour ouvrir le territoire et de relier rapidement la capitale régionale.

⇒ Des énergies renouvelables à étoffer

Les habitants rencontrés sont en accord avec le développement des énergies renouvelables. En plus d'un plan solaire et d'une filière éco-bois, ils proposent d'intégrer au document le système de géothermie. De plus, ils apprécient l'accompagnement proposé à la fois aux particuliers et aux acteurs économiques qui incitent à ces nouveaux types d'énergies plus responsables de l'environnement. Toutefois, il faut veiller à ce que la mise en œuvre de ces projets soit effectuée avec des installations qui peuvent être recyclées.

⇒ Des actions essentielles sur les centres-bourgs/villes

La revitalisation des centres-bourgs est appréciée des habitants du territoire. Il est nécessaire d'agir sur certains centres-bourgs avant que le déclin soit total.

Les communes devraient faire davantage de communication pour faire vivre leurs centres-villes. C'est-à-dire, de promouvoir les commerçants, les activités mais aussi les marchés, qui sont actuellement en déclin. Les habitants se plaignent de la disparition des commerces. Pour autant, ils ne les font pas vivre. Il faut réinstaurer ces vies de centre-bourg face à des espaces qui ne représentent plus que des « cités-dortoirs ».

L'association des professionnels (architectes, sociologues, etc.) dans la revitalisation des centres-bourgs est essentielle. Ils peuvent être force de proposition notamment via leurs expériences.

En matière économique, il est noté qu'il n'y a pas assez d'équilibre dans l'offre commerciale des centres-villes. C'est-à-dire qu'il y a une concurrence forte entre les commerces de proximité (exemple de plusieurs boulangeries ou coiffeurs). Cette concurrence est également présente entre les commerces implantés et les commerçants présents sur les marchés. Il y a un laisser-faire des installations de commerces qui peut dégrader l'offre économique des centres-villes. Il serait intéressant de pouvoir réaliser des études économiques visant à contrôler les installations sur les centres-villes et les marchés.

En termes de réhabilitation, il pourrait être intéressant de créer des ensembles regroupant des commerces en rez-de-chaussée et des logements à l'étage, d'avoir davantage de lieu de vie et des espaces plus végétalisés.

Ces revitalisations pourraient intégrer les questions du stationnement des voitures. Il s'agirait de limiter ou de réduire les places disponibles afin d'inciter à la marche à pied et au vélo et d'instaurer des navettes gratuites à destination des personnes ne pouvant pas se déplacer à pied ou à vélo.

⇒ Favoriser et dynamiser les pratiques agricoles

Il est nécessaire de faire changer les mentalités concernant les pratiques agricoles. En effet, elles peuvent être destructrices du paysage. C'est notamment ce qui s'est passé avec les haies. Leur préservation est donc essentielle et notamment pour le maintien de la biodiversité du territoire.

Le projet de territoire pourrait également inciter le développement de projets à destination des petits exploitants : micro-ferme, maraîchage. Aujourd'hui, ces exploitants vivent difficilement sur le territoire. Il serait intéressant de pouvoir les aider à trouver des surfaces pour s'installer, de développer les marchés de producteurs, etc.

⇒ Une nécessaire préservation de l'environnement

La prise en compte des problématiques environnementales est intéressante et essentielle. Le territoire doit conserver une richesse de biodiversité, face au développement de l'urbanisation qui diminue cette richesse. Aujourd'hui, l'imperméabilisation des sols nuit fortement à la biodiversité. Certaines espèces présentes sur le territoire ne reviennent plus car elles ne retrouvent plus leurs habitats, comme par exemple les hirondelles.

De plus, il convient de protéger le territoire face aux risques naturels et notamment l'érosion du littoral. Ce document devrait intégrer les questions de gestion du trait de côte.

⇒ Une consommation des espaces à diminuer

L'exposition a permis de mettre en avant une volonté partagée de diminution de la consommation des espaces. Il a été relevé la nécessité d'urbaniser de manière plus dense, dans des opérations pouvant accueillir plus d'habitants tout en consommant le moins de terres agro naturelles possible. Pour cela, la solution est de créer des logements jusqu'à 5 étages dans les centres des villes. L'éparpillement de l'habitat a fait disparaître de nombreuses terres agricoles. Il conviendrait de construire uniquement autour des centres-bourgs déjà existants.

De plus, il est indiqué qu'il est primordial de s'intéresser à la qualité de vie des habitants dans leurs logements. Certains habitants notent des constructions sur des parcelles de plus en plus petites pouvant nuire à la qualité de vie. En effet, ces habitants se retrouvent avec des vis-à-vis très importants.

⇒ Remarques complémentaires

Ce projet est perçu comme intéressant puisqu'il prend en compte chaque commune. Les habitants relèvent l'importance de réfléchir ensemble sur l'avenir du territoire. Toutefois, il faut rester vigilant à ce que ce document puisse être accessible à tous. L'émergence d'incompréhension peut être créatrice de méfiance de la part des citoyens conduisant au rejet du projet.

4.3 Autres sollicitations lors de la concertation

4.3.1 Association « Trains et tractions »

Cette association a sollicité le président de la CARA concernant le chemin de fer touristique et historique du Train des Mouettes (cf. annexe n°7). Elle souhaite dans le SCoT :

- Un classement en axe touristique structurant de la voie ferrée Saujon/La Tremblade avec l'application d'un recul des constructions de 35 mètres ;
- La protection des derniers cônes de vues sur l'estuaire de la Seudre sur les communes d'Etaules et d'Arvert ;
- L'inscription d'une zone ferroviaire sur la commune de Chaillevette pour permettre le développement d'un musée vivant autour du chemin de fer, de la vapeur et de la transmission des métiers liés,
- L'inscription d'un secteur réservé pour l'aménagement de parking sur les communes de Saujon et Chaillevette.

Le SCoT a bien recensé le chemin de fer touristique entre Saujon et La Tremblade dans le diagnostic territorial (chapitre 5 « Equipements »). Toutefois, le SCoT n'est pas habilité pour apporter des réponses sur ces observations qui relèvent plutôt des champs des plans locaux d'urbanisme des communes. Un courrier a été adressé dans ce sens à l'association le 11 octobre 2017 (cf. annexe n°7).

4.3.2 Association « Port Seudre »

Cette association a sollicité le vice-président de la CARA en charge du SCoT pour savoir si le PADD du SCoT prenait en compte le projet de création d'un port relais mixte en eau profonde sur la commune de La Tremblade (cf. annexe n°8).

Un courrier de réponse a été adressé à l'association le 11 janvier 2017 (cf. annexe n°8) pour l'informer qu'à ce stade de la procédure la réflexion sur les projets portuaires n'avait pas encore été abordée. Puis le 27 avril 2017, le trésorier de l'association a été reçu par la chef de projet SCoT pour présenter



Bilan de la concertation

son projet. Le projet a été présenté aux élus en réunion de travail sur le D00 le 28 juin 2017 mais il n'a pas été retenu comme prescriptions dans ce dernier.

5. Méthodologie d'élaboration du SCoT et association des personnes publiques associées

5.1 Méthodologie d'élaboration du SCoT

5.1.1 La volonté politique

Les élus de la CARA ont souhaité définir un véritable projet de territoire. Malgré des disparités communales, ils se sont fédérés autour d'enjeux communs pour se doter d'une identité intercommunale et avoir une vision partagée pour le territoire en 2040. L'objectif était aussi d'avoir un cadre fédérateur dans le SCoT pour faire entendre la voix de l'agglomération et de ses habitants auprès des partenaires pour faire aboutir les projets.

2 groupes de travail d'élus ont été constitués pour la révision du SCoT :

- Le groupe « projet de territoire », constitué des 33 maires, qui avait pour rôle de définir la stratégie du territoire à l'horizon 2040 et de la décliner en moyens et en actions opérationnels. 25 réunions ont été organisées entre 2015 et 2019 ;
- La commission « SCoT », composée d'un élu de chaque commune désigné par les conseils municipaux suite aux élections municipales de 2014. Elle était chargée de la construction réglementaire du SCoT. 12 commissions SCoT ont été organisées entre 2015 et 2019

Le SCoT a également été abordés lors de 10 bureaux élargis aux maires et 2 réunions d'informations avec les délégués communautaires ont été organisés avant le débat du PADD et l'arrêt du SCoT.

5.1.2 Une organisation technique

L'animation et la rédaction des documents du SCoT ont été réalisées en régie par les services de la CARA. Ils ont guidé les élus tout au long de la procédure d'élaboration.

Ils se sont appuyés également sur des prestataires extérieurs pour :

- Elaborer le volet agricole et forestier du SCoT avec le bureau d'études Blezat Consulting ;
- Assurer l'évaluation environnementale avec le bureau d'études Even Conseil ;
- Assister les services de la CARA pour l'évaluation de la capacité d'accueil et développement avec le CEREMA et l'Université de Nantes ;
- Solliciter les habitants sur leurs connaissances du territoire et leurs attentes sur son avenir avec des interviews d'habitants menées par le cabinet Villes Ouvertes ;
- Accompagner les services de la CARA en matière d'assistance juridique avec la SELARL Le Roy – Gourvennec – Prieur ;

- Conseiller et accompagner les services de la CARA dans la préparation et l'animation des réunions avec Jérôme Duchemin, Idea Recherches et Jean-Yves Chapuis, consultant indépendant.

5.1.3 Une démarche participative

De manière transversale à l'ensemble des étapes, des principes méthodologiques ont été nécessaires pour permettre un bon déroulé de l'élaboration du document. Ainsi, la démarche du SCoT a été :

- Participative, en s'appuyant sur les instances existantes et en créant des instances de gouvernance et de concertation dédiées (ateliers participatifs, etc...). Cela a permis l'appropriation de la démarche par l'ensemble des élus et des acteurs et donc d'aboutir à un projet intégré et porté par tous ;
- Transparente, en communiquant publiquement de façon continue les pièces du SCoT;
- Transversale, en se basant sur un travail interservices et en s'articulant avec les autres démarches projets lancées au sein de la collectivité ;
- Prospective, en projetant le territoire en 2040.

5.2 Association des personnes publiques associées

L'ensemble des personnes publiques ont par ailleurs été associées à la démarche : l'État, la région, le département, les chambres consulaires, les autorités organisatrices de transport, mais également les trois organismes porteurs de SCoT limitrophes de la CARA.

2 réunions institutionnelles ont eu lieu : une le 27 mars 2017 pour la présentation du diagnostic et du PADD et une le 4 mai 2018 pour la présentation du DOO.

3 réunions de travail avec la DDTM ont aussi été organisées pour aborder les objectifs de la traduction des dispositions de la loi Littoral (2017), la consommation économe des espaces (2018) et sur le contenu du DOO (2019).